

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: AR-1076-60

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Laboratoire

Détails du fabricant:

Aqua Analytics
245 Matheson Blvd East, Units 1 & 2 Mississauga, Ontario Canada L4Z 3C9
(888) 712-4000

Numéro de téléphone de secours:

Numéro de téléphone d'urgence (613) 996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1



Irritant

Irritation de la peau, Catégorie 2

Danger de toxicité chronique, catégorie 3

Mention d'avertissement: Danger

Mentions additionnelles de danger:

Provoque des lésions oculaires graves.
Provoque une irritation cutanée.
Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Déclaration de mise en garde:

Bien se laver la peau après utilisation.
Éviter de libérer dans l'environnement.
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/une protection du visage.
Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
En cas de contact avec la peau : Laver à fond avec du savon et de l'eau.
En cas d'irritation de la peau : Obtenir des soins médicaux.
SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.
Éliminer le contenu et récipient comme indiqué dans Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:		
CAS 69-72-7	Acide salicylique	0.1 %
CAS 9005-84-9	Amidon, soluble	0.5 %
CAS 7646-85-7	Chlorure de zinc	0.4 %
CAS 64-19-7	Acide acétique	0.36 %
CAS 7732-18-5	Eau	96.07 %
CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium	0.62 %
CAS 7647-01-0	Acide hydrochlorique	1.95 %
		Pourcentages par poids

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste.

Après contact avec la peau :

Consulter un médecin si l'inconfort ou l'irritation persiste. Laver la zone avec du savon et à l'eau. Rincer la peau exposée doucement avec de l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'œil non exposé. Rincer à l'eau les yeux exposés pendant au moins 15 à 20 minutes. Enlever les verres de contact pour le rinçage. Consulter immédiatement un médecin.

Après ingestion :

Rincer abondamment la bouche. Ne PAS faire vomir. Obtenir une assistance médicale. Faire boire de petites gorgées d'eau aux personnes exposées. Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou le vomissement persiste.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Irritation. Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche sans barrière de protection afin d'éviter les brûlures. Procéder ensuite à un lavage gastrique avec du charbon actif. Si disponible, administrer du hexacyanoferrate de fer comme agent de rétention gastro-intestinal. Les personnes souffrant de problèmes cutanés ou oculaires préexistants, ou de lésions du foie, des reins ou de problèmes respiratoires sont susceptibles de présenter une sensibilité accrue aux effets de cette substance.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

Utiliser de l'eau, une substance chimique sèche, une mousse chimique, du dioxyde de carbone ou une mousse résistant à l'alcool. En environnement de laboratoire, suivre les procédures de suppression des incendies de laboratoire. Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés:

L'eau ou la mousse de type ordinaire peut causer du moussage.

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Utiliser de l'eau vaporisée pour refroidir les conteneurs fermés. Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques.

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8. Porter des vêtements de protection spéciaux et un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques.

Informations supplémentaires (précautions):

Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éliminer toute source d'allumage. La poussière à des concentrations suffisantes peut former des mélanges explosifs avec l'air. Lors d'un incendie, des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la décomposition thermique de combustion. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. On ne devrait pas laisser les dépôts de poussière s'accumuler sur les surfaces. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Assurer une ventilation adéquate. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Do not inhale gases, fumes, dust, mist, vapor, and aerosols.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Assurer une ventilation adéquate. Protéger de la chaleur. Arrêter le déversement, si possible. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire. Porter l'équipement de protection. Transférer dans un récipient d'élimination ou recyclé. Use respiratory protective device against the effects of fumes/dust/aerosol. Contenir les matières déversées en aménageant des digues ou à l'aide d'un absorbant inerte.

Précautions environnementales:

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts, et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber avec des matériaux appropriés. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Porter des lunettes de sécurité, des gants et des vêtements de protection. Voir Section 8. Toujours appliquer les réglementations locales. En environnement de laboratoire, suivre les procédures du Plan hygiène en milieu chimique. Placer dans des contenants correctement étiquetés pour récupération ou élimination. Si nécessaire avoir recours à du personnel formé à un entrepreneur. Absorb with suitable absorbent material such as sand or earth and containerize for disposal.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Absorber toute substance répandue pour éviter

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

qu'elle n'attaque les matériaux environnants. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains après la manipulation.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Assurer la ventilation des réservoirs. Entreposer loin d'aliments. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Assurer la ventilation des réservoirs. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Entreposer à l'écart des matières inflammables.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle



Paramètres de contrôle:

64-19-7, Acide acétique, ACGIH VLS : 25 mg/m³.
64-19-7, Acide acétique, OSHA LEP : 25 mg/m³.
7647-01-0, Acide hydrochlorique, OSHA LEP Valeur maximum : 5 ppm (7 mg/m³).
7647-01-0, Acide hydrochlorique, DIVS de NIOSH : 50 ppm.
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, OSHA MPT 2,0 mg/m³.
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, ACGIH C 2,0 mg/m³.
1310-73-2, Hydroxyde de sodium, NIOSH C 2,0 mg/m³.
7646-85-7, Chlorure de zinc, OSHA LEP : Valeur MPT 1 mg/m³.
7646-85-7, Chlorure de zinc, ACGIH VLS : 1 mg/m³.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Une ventilation normale est adéquate. S'assurer de la disponibilité d'un rince-œil et de douches de sécurité.

Protection respiratoire:

Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié en cas de hautes concentrations. Une ventilation normale est suffisante. Lorsque l'évaluation fait état de risques, porter les appareils respiratoires à air, voir la Section 6.

Protection de la peau:

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Porter des vêtements de protection.

Protection oculaire:

Les lunettes de sécurité représentent une protection oculaire adéquate.

Mesures générales d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Lavez les mains et toute surface de peau contaminée à grande eau et avec du savon. Effectuez un entretien de routine. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v			
Apparence (état physique, couleur):	Liquide translucide	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Non déterminé	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Solubilité infinie dans l'eau.
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto-inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		
Specific Gravity:	2.04		

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique:

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Conditions à éviter:

Aucun connu.

Matériaux incompatibles:

Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Orale:

DL50 - Rat - 3310 mg/kg Acide acétique.

DL50 - Rat - 891 mg/kg Acide salicylique.

DL50 - Rat - 140 mg/kg Hydroxyde de sodium.

Dermique:

CL50 - Rat - 5620 ppm/1 heure Acide acétique.

DL50 - Lapin - 1350 mg/kg Hydroxyde de sodium.

DL50 - Rat - 350 mg/kg Chlorure de zinc.

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

Inhalation:

CL50 - Rat - 3124 mg/m³ 1 heure Acide hydrochlorique.

CLLo - Rat - 1960 mg/m³ 10M Chlorure de zinc.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion / irritation de la peau:

Provoque des brûlures. Acide hydrochlorique.

Provoque de graves brûlures. Hydroxyde de sodium.

Provoque des dommages cutanés. Chlorure de zinc.

Lésions oculaires sérieuses / irritation oculaire:

Corrosif pour les yeux. Acide hydrochlorique.

Provoque de sérieuses lésions aux yeux. Acide salicylique.

Corrosif pour les yeux. Hydroxyde de sodium.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité: Aucune information additionnelle.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Acide hydrochlorique, Invertébrés aquatiques, CL50 ; Espèce : Crevette ; Concentration : 100 à 330 ppm pour 48 heures (eau salée).

Hydroxyde de sodium, Poisson, CL50 - Gambusia affinis (gambusies) (Gambusie) - 125 mg/l - 96 heures.

Chlorure de zinc, Invertébrés aquatiques, CE50 - Daphnia magna - 3,1 mg/L - 48 heures.

Chlorure de zinc, Poisson, CL50 - Pimephales promelas - 2,5 mg/L 96 heures.

Persistance et dégradabilité: Aucune information additionnelle.

Potentiel bioaccumulatif: Aucune information additionnelle.

Mobilité dans le sol: Aucune information additionnelle.

Autres effets indésirables: Aucune information additionnelle.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11).

SECTION 14: Informations relatives au transport

**US DOT (Département des transports
américain)**

N° ONU:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA

Non réglementé

Exception quantité limitée:

Aucun(e)

En vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à déclarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé.

Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aiguë

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

7646-85-7 Chlorure de zinc.

7647-01-0 Acide hydrochlorique.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

7732-18-5 Eau: répertorié.

7647-01-0 Acide hydrochlorique: répertorié.

69-72-7 Salicylic acid:: répertorié.

1310-73-2 Hydroxyde de sodium: répertorié.

9005-84-9 Amidon, soluble: non répertorié.

7646-85-7 Chlorure de zinc: répertorié.

64-19-7 Acide acétique: répertorié.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

64-19-7 Acide acétique 5000.

7646-85-7 Chlorure de zinc 1000.

7647-01-0 Acide hydrochlorique 5000.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Fiche de données de sécurité
selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Initial preparation date: : 01.15.2015

Solution indicateur à l'amidon, 0,5 % p/v

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

7732-18-5 Eau: répertorié.
7647-01-0 Acide hydrochlorique: répertorié.
69-72-7 Salicylic acid:: répertorié.
1310-73-2 Hydroxyde de sodium: répertorié.
9005-84-9 Amidon, soluble: répertorié.
7646-85-7 Chlorure de zinc: répertorié.
64-19-7 Acide acétique: répertorié.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-0

HMIS: 3-0-0

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses
PNEC Concentrations estimées sans effet (REACH)
CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)
SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).
RCRA Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).
TSCA Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)
NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada)
DOT Ministère du transport américain.
IATA Association du transport aérien international
GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques
ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux
CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.)
WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada)
DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH)
NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.)
NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada)